

# Rapport d'activité 2025

**Pôle Protection de l'Enfance**

**EEP « Centre de la Ferme »**

**INTERNAT**

6 rue des Jardins  
68400 RIEDISHEIM  
03 89 44 51 03

1. EDITO
2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES
3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE
4. DÉMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION
5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/2025
6. CONCLUSION



## 1. EDITO

Depuis le rapport d'activité de 2024, qui soulignait une situation en voie de stabilisation quant à l'activité et mettait l'accent sur les difficultés de recrutement importantes, force est de constater que l'établissement reste quelque peu fragilisé du fait de la situation sur le plan des ressources humaines.

Néanmoins, nous avons continué à mettre en œuvre une restructuration architecturale qui permet aux 36 mineurs confiés de vivre un peu mieux dans des espaces moins confinés et, in fine, plus adaptés aux âges de certains, à leurs besoins et à leurs accompagnements.

A travers la mise en place de nouveaux outils informatiques, à l'octroi de postes de surveillants de nuit compte tenu de la réorganisation des groupes, à l'inscription des enfants et des adolescents sur des dispositifs de droit commun en matière de loisirs, à la volonté de maintenir ou de développer des partenariats en lien avec la santé, la vie de la cité et la découverte de nouveaux horizons, nous nous permettons de penser que l'établissement s'attache à répondre aux attentes des uns et des autres, aux besoins des mineurs et de leurs familles.

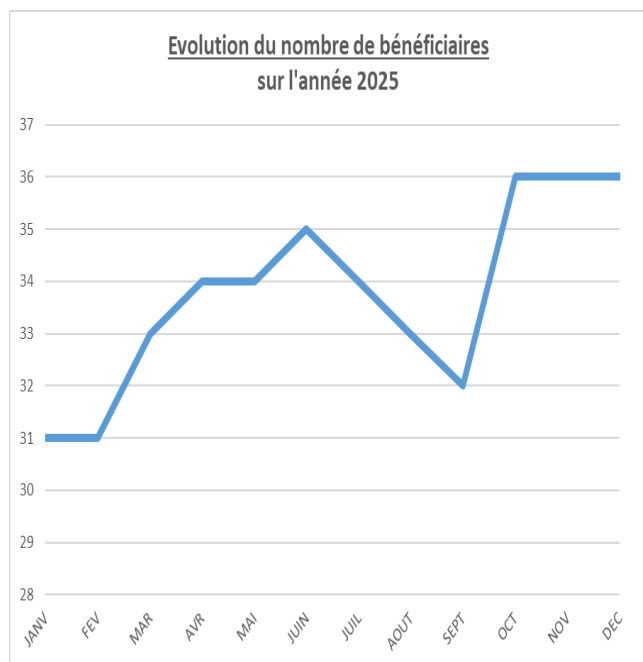
Pour autant, il nous apparaît essentiel de rester attentifs aux constitutions des groupes afin de ne pas créer des situations extrêmement complexes à gérer pour les équipes, mais également difficiles à vivre pour les autres enfants ou adolescents accueillis. En effet, certains présentant des problématiques importantes et relevant d'un double accompagnement, en DITEP, en accueil de jour, en classe aménagée... et en même temps devant être confiés au regard des contextes de vie parentaux, il nous semble fondamental de continuer à faire connaître les attentes dans l'intérêt des mineurs.

## 2. MISSIONS ET PRESTATIONS DELIVRÉES

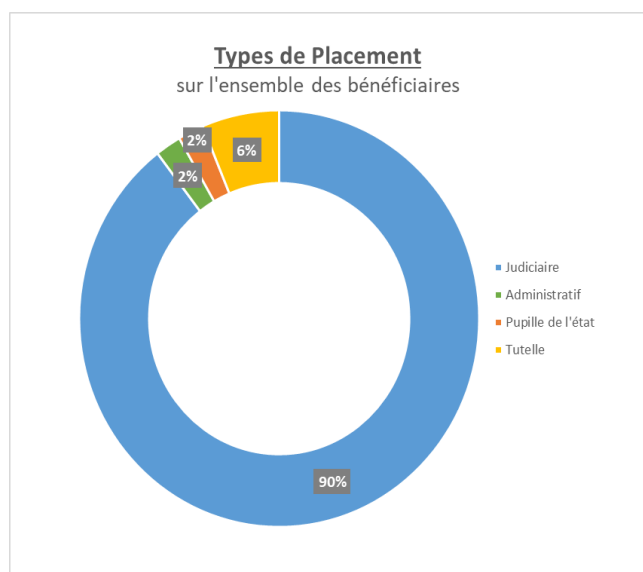
### 2.1 L'activité

	2023	2024	2025
Agrément	42	36+2	<b>36+2</b>
Capacité financée	42	38	<b>38</b>
Journées théoriques (taux d'occupation fixé à 95%)	15 330	13 870	<b>13 870</b>
Journées prévisionnelles	13 572	13 177	<b>13 177</b>
Journées réalisées	12 560	11 667	<b>12 207</b>
Ecart jours réalisées/prévisionnelles	-1 012	-1 510	<b>-970</b>
Taux d'occupation	81,9%	84,1%	<b>88%</b>
Nombre de bénéficiaires suivis dans l'année	54	50	<b>48</b>

## 2.2 Mouvements (admissions et sorties)

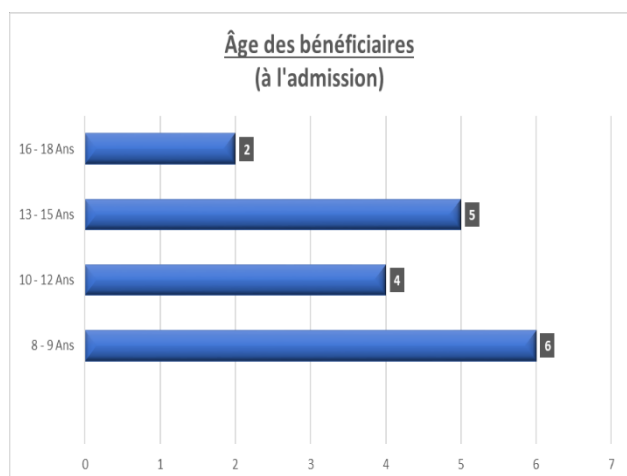


Malgré la volonté de répondre aux besoins des services de l'Aide Sociale à l'Enfance et de participer à l'absorption des situations en souffrance, l'établissement n'a pas atteint les taux d'activité initialement prévus. En effet, en mettant en corrélation les places disponibles dans les groupes et les tranches d'âge susceptibles de correspondre, nous retenons qu'entre le mois de juin et le mois de septembre, les demandes ont été moins nombreuses. Par ailleurs, dans le groupe des plus jeunes (entre 7 et 10 ans), les professionnel(le)s ont rencontré de grandes difficultés dans la gestion du groupe au regard de l'un ou l'autre profil d'enfants extrêmement problématiques, auteur de nombreuses violences envers les adultes ou leurs camarades, convoquant un accompagnement individualisé tout au long de la journée, voire durant les nuits. Dans un tel contexte, l'établissement a parfois sollicité des reports d'admission pour permettre aux uns et aux autres de trouver l'apaisement. Pour autant, au 31 décembre, l'établissement accueillait 36 mineurs, comme convenu avec les financeurs. Nous pouvons noter qu'au fil de l'année, 48 ont été pris en charge.



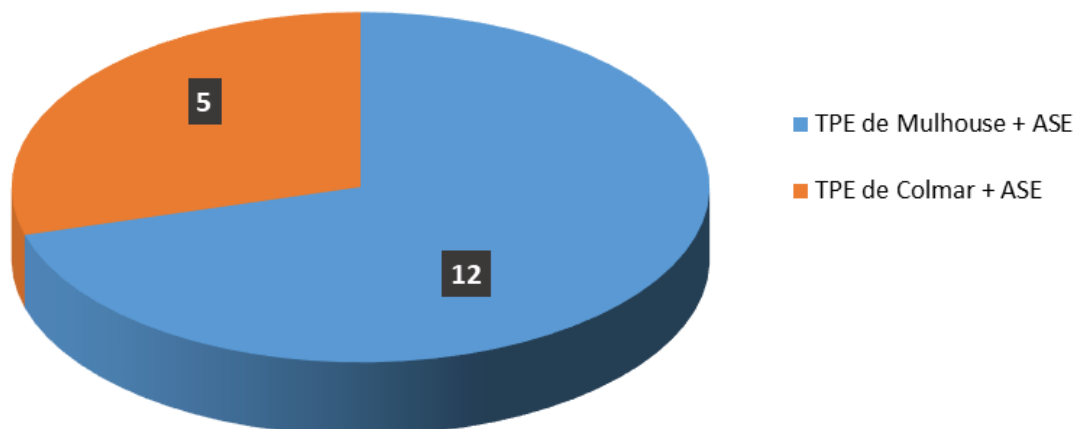
Comme habituellement, la majorité des mesures de placement est d'origine judiciaire (90%). Les 10% restants correspondent à des accueils de mineurs non accompagnés déjà confiés l'année précédente, ou confiés sous couvert d'une tutelle.

De fait, malgré une volonté affichée de contractualiser les accompagnements avec les familles et ainsi voir le nombre de placements administratifs prendre de l'ampleur, il est à noter que les motifs de placement restent suffisamment inquiétants au titre de la loi pour « empêcher » cette démarche ou parce que la collaboration avec les parents n'est pas réalisable.

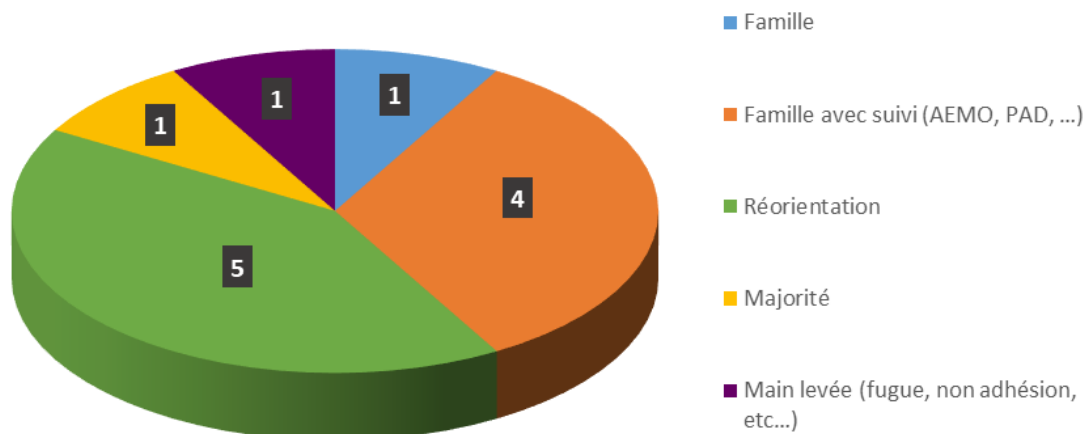


Enfin, les accueils concernent cette année essentiellement des enfants de jeune âge. Le groupe des plus petits a été largement sollicité et répondu à des prises en charge très difficiles, complexes compte tenu des comportements violents envers d'autres jeunes ou envers les adultes et nécessitant des accompagnements individualisés, parfois difficiles à mettre en œuvre.

## Admissions - Provenance



## Motifs de Sortie



En matière de mouvements, notons que 17 enfants/adolescents ont été admis a cours de l'année 2025 et 12 ont quitté l'établissement, soit pour réintégrer la cellule familiales (5), soit au regard de leur majorité avec un contrat jeune majeur (1) soit parce qu'ils ont été réorientés vers d'autres structures, notamment pour des raisons de rapprochement familial dans un autre département pour deux jeunes de la même fratrie. Comme l'an dernier, si nous restons convaincus de la nécessité d'offrir une stabilité dans le parcours de chacun, de privilégier le maintien au sein de l'établissement, certaines situations obligent à envisager des réorientations, et ce dans une volonté de protection ou de rebond.

### 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

#### 3.1 Vie de l'établissement



Installés depuis plusieurs mois dans une petite maison proche du bâtiment historique du Centre de la Ferme, les plus petits ont trouvé leur rythme et ont su investir leur espace de vies avec les professionnel(le)s, permettant aussi une gestion plus contenante des comportements difficiles de certains. Les pré-adolescents et les adolescents sont toujours hébergés pour leur part dans un bâtiment très vétuste qui restera à rafraîchir en 2026 afin de garantir, dans l'attente de la construction de la nouvelle MECS, des conditions de vie plus confortables.

Comme annoncé, 6 places ont été ouvertes aux plus grands dans une logique de colocation. Soumis aux évidences de l'autonomie, l'accompagnement vise à permettre à ces futurs majeurs d'appréhender les réalités de l'indépendance sous toutes ses dimensions, qu'elles soient financières, matérielles, organisationnelles, professionnelles ou en terme de responsabilité.

Tenus de respecter un règlement de fonctionnement, les principes posés sont globalement respectés mais nécessitent une veille de la part des adultes dans la mesure où, très immatures et peu autonomes, ces jeunes gens ont besoin d'une grande guidance.



Enfin, le service de l'APAJ a pris ses quartiers dans le bâtiment historique du Centre de la ferme.

#### 3.2 Focale sur l'action de l'établissements dans le domaine de la continuité et fluidité des parcours usagers

En proposant une réorganisation des groupes et des espaces, l'établissement veille depuis 3 années à proposer des modalités d'accompagnement diversifiés, d'autant qu'il dispose du financement de 2 appartements pour les jeunes proches de la majorité ou déjà majeurs. Par ailleurs, dans le cadre des partenariats, l'établissement s'attache à travailler avec les établissements scolaires et les établissements spécialisés qui accueillent certains enfants et/ou adolescents, afin de coordonner les actions éducatives et les accompagnements.

Les relations avec la ville de Riedisheim sont nombreuses, par le biais des inscriptions de certains jeunes dans des colonies ou des activités périscolaires, et permettent l'insertion sociale des mineurs confiés. Les échanges avec les services de l'ASE sont réguliers et traduisent une volonté partagée dans l'intérêt des familles.

### **3.3 Focale sur l'action de l'établissements sur l'accompagnement à l'autonomie et la santé**

Depuis plus d'une année, les postes de psychologue et d'infirmière sont pourvus et facilitent indéniablement les accompagnements sur le plan de la santé de tous les mineurs confiés, tout en soutenant les professionnel(le)s dans l'exercice de leur métier. Ensemble et en concertation avec les cadres intermédiaires, ces deux professionnels viennent peaufiner les prises en charge des mineurs, les soins à couvrir étant vastes, tant sur le plan somatique que sur dans le champ psychologique.

De fait, le partenariat s'est encore accentué en 2025, les consultations sont nombreuses et les soins nécessaires relativement longs.

Enfin, les intervenants en matière de prévention se sont multipliés notamment autour du protocole VIAS (Vie Intime, Affective et Sexuelle)

### **3.4 Focale sur l'action de l'établissement dans le domaine de l'innovation**

Sous l'impulsion des services de restauration de l'établissement, les cuisiniers se sont attachés tout au long de l'année à respecter les normes sanitaires et d'hygiène, à veiller à des repas diversifiés, de qualité, à développer les goûts et les équilibres alimentaires des mineurs, parfois avec difficulté mais avec ténacité. Champ d'intervention nouveau au Centre de la Ferme, l'accueil de jeunes en cuisine vient soutenir cette démarche qui se veut aussi citoyenne.

Cette démarche est aussi un outil pour les jeunes qui ont intégré la colocation ou qui sont installés dans un appartement extérieur et permet d'acquérir des connaissances importantes.

A propos des évolutions des accompagnements des mineurs, nous retenons aussi que si les jeunes accueillis à la « colocation » sont très démunis, disposent de peu d'assises en matière d'autonomie, et qu'ils convoquent une attention importante de la part de l'équipe éducative, ils sont capables de progresser et savent faire preuve de volonté. Souvent sans ressource familiale, ayant peu d'amitiés sincères, la colocation leur permet de nouer des relations sur un pied d'égalité, dans la mesure où ils doivent s'organiser ensemble et quotidiennement pour répondre aux attentes, construire collégialement des accords pour vivre au mieux ensemble.

A cet endroit, ce petit collectif constitue un espace d'apprentissage dans des conditions sécurisantes.

## **4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DE LA PRESTATION**

### **Etat des lieux des chantiers qualité et description des actions entreprises**

Engagée dans le déploiement des outils associatifs, l'utilisation de SILAO a suscité quelques inquiétudes et fait l'objet de temps de travail dédiés afin que chaque professionnel se familiarise avec son maniement. A cette nouveauté, il a fallu aussi que les salariés entrent rapidement dans la logique de CEGI planning. Ces deux grands chantiers ont donc beaucoup mobilisé mais se sont avérés in fine très utiles dans le suivi des dossiers des mineurs et la gestion du temps de travail.

Enfin, notons que la mise en place de MS qualité, prévue au début d'année 2026, viendra finaliser la mise à jour de l'établissement quant aux évolutions associatives en lien avec la démarche qualité.

En matière d'amélioration des conditions d'accueils des mineurs, si des travaux temporaires se sont poursuivis, il n'en demeure pas moins que la recherche d'un lieu permettant la construction d'un nouvel établissement est restée vaine. Ce constat repose sur une réelle difficulté puisqu'en dehors des conditions de vie actuelles des mineurs qui restent insatisfaisantes, les projets susceptibles de répondre aux besoins ne peuvent se mettre en place.

Pour autant, attentifs aux questions de bienveillance, les professionnels ont bénéficié en 2025 d'une formation sur les troubles psychiques des usagers qui peuvent susciter, faute de connaissances, des réactions inadaptées.


L'établissement se positionne depuis quelques années dans une volonté d'adaptation aux besoins des mineurs, aux attentes des instances et aux évolutions associatives. Néanmoins, malgré des changements, plusieurs difficultés subsistent et peuvent constituer des freins, notamment la situation des ressources humaines ou la vétusté architecturale qui oblige à une veille conséquente en matière de sécurité.

## 5. RESSOURCES HUMAINES AU 31/12/2025

*Répartition personnel par catégorie et type de contrat (en équivalent temps plein)*

	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	<b>47,02</b>	4,00	2,52	25,00	2,00	0,00	13,50
CDD temporaire	<b>0,43</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,43
CDD remplacement	<b>2,75</b>	0,00	0,25	0,50	0,00	0,00	2,00
Contrats aidés	<b>1,00</b>	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Maitres	<b>0,00</b>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>51,20</b>	<b>4,00</b>	<b>2,77</b>	<b>26,50</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15,93</b>

Malgré les recrutements tout au long de l'année, notamment de surveillants de nuit et de quelques personnels éducatifs, l'établissement ne présente pas à la fin de l'année 2025 de réelle stabilité quant aux postes financés. En effet, les difficultés de recrutement sont restées prégnantes et les nombreuses absences ont constitué des éléments de déstabilisation pour mettre en mouvement des projets au long cours, constituer des logiques dans les pratiques éducatives ou atteindre des cohérences dans les accompagnements.



Tenus de prendre en compte chaque jour les mineurs confiés, l'établissement n'a eu d'autre possibilité que de faire appel à des personnels intérimaires qui, pour partie, se sont engagés de façon régulière et se sont inscrits dans la continuité des accompagnements.

Ainsi, si d'un point de vue organisationnel, l'absence imprévue des salariés a perturbé la continuité de service, a nécessité une réaffectation des tâches en urgence et a pu générer une baisse de la qualité du travail, la conséquence première sur le plan humain a été le report de la charge de travail sur les collègues restants et notamment sur les cadres intermédiaires. Facteur de fatigue, de lassitude ou de sentiment négatifs, ces phénomènes ont pu être source de nouveaux arrêts de travail.

Pour autant, il est à noter que la question du changement reste une cause réelle de difficulté et que pour certains, revisiter les pratiques, penser de nouvelles organisations, répondre à de nouvelles attentes, utiliser de nouveaux outils, constituent des freins qui se traduisent par des absences, parfois très longues, laissant penser que le rapport au travail évolue et ce aussi à l'appui d'un contexte économique incertain.

Enfin, la question des mineurs accueillis qui présentent des troubles importants, qui font preuve de violence physique et verbales, qui peuvent aussi être virulents et insultants envers les adultes sont aussi à considérer, dans la mesure où l'exercice professionnel est plus complexe, plus contraignant et suscite beaucoup d'insatisfaction. Ainsi, si le partenariat est indispensable à cet endroit et doit générer des collaborations, force est de constater que bon nombre de dispositifs sont saturés et que les mineurs restent à la charge quasi exclusive des professionnels de l'établissement, générant fatigue, épuisement et insatisfaction.

## 6. CONCLUSION

Le Centre de la ferme est un maillon important du dispositif de protection de l'enfance sur le territoire qui fait face, comme d'autres, aux multiples changements, qu'ils soient en lien avec les profils des mineurs accueillis, avec les attentes des instances de placement ou des professionnels qui évoluent eux aussi dans leurs rapports au travail.

Incertain, dans un contexte économique dégradé alors que les précarités se multiplient, que les familles se font plus fragiles et en grande difficulté pour remanier leurs postures, le travail social semble perdre de son attractivité et les recrutements dans des établissements d'hébergement plus exigeants.

De fait, s'il s'agit de ne pas minimiser les besoins des mineurs, de leurs familles, de construire des projets qui s'inscrivent dans les logiques budgétaires, de permettre aux uns et aux autres de s'adapter aux nouvelles réglementations, technologies ou normes, il s'agit aussi de soutenir et de remercier l'engagement des professionnels qui tout au long de l'année ont parfois traversé des moments de doute et de grand questionnement.